Mais qu’est ce que la CFDT ? ...

… Ou la véritable nature de la béquille du système.

vendredi 31 janvier 2020, par Jacques COTTA

Le mouvement social sur les retraites qui s’oppose à Emmanuel Macron et son gouvernement depuis plus de six semaines met en exergue le rôle et la fonction de la CFDT. Certains voient dans la centrale de Laurent Berger un concentré de trahisons individuelles qui expliqueraient une stratégie récurrente dans chaque conflit social : chevaucher le mouvement dans un premier temps, chercher des points de détails sur lesquels négocier, et enfin mettre tout son poids dans la balance pour faire fléchir la mobilisation et jouer la béquille du gouvernement ou du patronat contre la volonté des salariés et ouvriers en grève. Cette vision purement policière occulte l’essentiel, la nature réelle de la CFDT. Par ses gênes, cette centrale qui pour les besoins de la cause gouvernementale porte le nom de syndicat, n’est en réalité qu’une organisation patronale et pro-gouvernementale opposée à la classe des ouvriers et salariés. C’est dans l’origine même de cette organisation, dans sa doctrine, dans ses textes fondateurs que l’on peut, si on s’en donne la peine, trouver la véritable nature de cette organisation, dont le patron n’est autre que le président de la Confédération européenne des syndicats, bras armé de l’union européenne dans le monde syndical, chargé de promouvoir l’ensemble des réformes que rejettent les peuples, dont celle sur les retraites. Evidemment il ne s’agit pas d’amalgamer les simples syndiqués à leur direction. Mais comme il serait de salubrité publique que les adhérents à cette organisation patronale lui portent un coup fatal, il est important et urgent d’éclairer sur sa véritable nature et sa fonction. J’avais traité dans le détail cette question dans mon livre « Hollande l’imposteur » paru en 2014. Mis à part quelques noms qui ne sont plus d’usage, je n’ai rien à retirer du contenu que je développais alors. J’en redonne ci dessous quelques extraits, mettant à disposition pour tous ceux qui me le demanderont, dans la mesure du stock encore disponible, l’ouvrage dans son ensemble.

A l’époque où j’écrivais ces lignes, le prédécesseur de Laurent Berger se nommait François Chérèque. Dans une réunion dans laquelle j’avais pu m’introduire alors qu’on m’avait indiqué que ma présence n’était pas souhaitée (une raison supplémentaire pour trouver un stratagème me permettant de franchir l’interdit), il faisait l’apologie des mesures gouvernementales et patronales et distillait ses conseils.

Extraits issus de « Hollande, l’imposteur », édition Balland - Février 2014.

(…) « les réformes de la recherche, des régimes sociaux, des retraites, de l’assurance maladie, de la santé, des hôpitaux n’ont pas été accomplies » assénait le leader de la CFDT. (…) « La protection sociale sera le gros morceau. Il faut finir le travail sur les retraites après ce qui a été commencé sur les régimes spéciaux, aborder la question du contrat de travail, enfin la sous-traitance dossier difficile »

(…) De la mobilisation des retraites à la confection de l’ANI, dans chaque période de conflit social, au moins depuis les années 90, la question de savoir les raisons pour lesquels ce syndicat est amené à rompre le front syndical et à casser l’unité des salariés est régulièrement posée. Les plus simplistes veulent y voir la preuve d’une trahison de quelques chefs à la botte du système, du pouvoir, du MEDEF. Evidemment cette vision manichéenne et policière de l’histoire ne répond pas à la question. (…) C’est dans la CFDT elle-même, ce qu’elle est, ses relations au pouvoir, son histoire, qu’il faut chercher pour tenter d’y voir clair et pour comprendre le rôle que tient aujourd’hui la CFDT (…) Dans les années 70, le

socialisme français tel qu'il se reconstruit est très marqué par la présence des chrétiens sociaux issus de la mouvance cédétiste. Les responsables de la CFDT occupent déjà le terrain. L'homme en vogue se nomme déjà Chérèque, mais il s'agit de Jacques, le père de François. Acteur du passage de la CFTC à la CFDT dont il fut aussi permanent et secrétaire général adjoint, il traverse 1968 puis l'occupation de « Lip » qui met l'autogestion à l'ordre du jour, et adhère au parti socialiste après les assises du socialisme organisées par Michel Rocard en octobre 1974 dans la même période que jacques Delors. Sous le second gouvernement Rocard de 1988 à 1991, il est promu ministre délégué à l'aménagement du territoire et à la reconversion industrielle. Durant cette période éclatent de grands conflits sociaux, dans la sidérurgie notamment. La Lorraine, particulièrement frappée est la région de Chérèque père. « Il faut retirer les hauts fourneaux de la tête des sidérurgistes lorrains » assène alors l'ancien syndicaliste- préfet- ministre. Il accepte et accompagne la restructuration de la sidérurgie lorraine et les plans sociaux soldés par des milliers de suppressions d'emplois. Il prône le « réalisme », vante les « solutions de remplacement » et appelle « les ouvriers qui ne veulent pas crever » au sens des réalités.

Ainsi, au fil des années, la CFDT s'est révélée être un éclaireur parfait (…) Les déclarations de ses secrétaires généraux ont dans les faits valeur d'annonce (…) L'état major CFDT-PTT rédige la loi Quilès qui ouvrira la voie à la privatisation du téléphone. Le plan Juppé des retraites soutenu par Nicole Notat en 1995 contre des millions de manifestants et de grévistes ? Elle ne fait que dire tout haut ce que les responsables socialistes pensent alors en silence et qu'ils confirmeront deux ans plus tard au pouvoir. L'ANI dernièrement et l'accord avec le Medef ? Au point de départ de l'élaboration du texte, il y a la CFDT qui se retrouve au point d'arrivée à la demande du gouvernement socialiste pour le « valider ».

La CFDT concentre la conception générale que le PS a de la « politique sociale » : la gestion des pauvres et des exclus en lieu et place de l'émancipation des travailleurs. Les exemples abondent. L'apparition des restos du cœur sous la gauche indique bien la substitution de la charité privée à la place de l'égalité et du droit au travail. Comme la création d'aides et d'allocations –le RSA par exemple sous Martin Hirsch- assistance d'appoint, en lieu et place d'un salaire lié à un vrai travail. L'entreprise n'est plus le lieu de création de richesses où des intérêts conflictuels s'affrontent, capital d'un côté et travail de l'autre, mais un lieu, une communauté où peuvent être partagées des valeurs purement morales. Ce nouveau discours qui s'éloigne de l'esprit de revendication nous ramène au discours du patronat paternaliste et chrétien. Il vise entre autre à éviter que le système explose sous le coup des injustices et des inégalités qu'il produit, à éviter que saute le couvercle de la « cocotte minute » sociale.

La position singulière de la CFDT dans le syndicalisme français, ses relations au parti socialiste tourné vers la recherche d'une « troisième voie » à la sauce SPD allemand ou New Labour anglais n'ont rien de bien original (…) La question a toujours traversé le mouvement ouvrier français et international. L'antagonisme entre le catholicisme social et le socialisme a toujours marqué l'histoire sociale, le premier étant voué à ré évangéliser des milieux ouvriers, se posant en adversaire du second jugé « athée, destructeur des valeurs chrétiennes ». Dés 1920, la CFTC, ancêtre de la CFDT affirme qu'état et syndicats sont complémentaires. Là où le syndicalisme ouvrier défend son indépendance à l'égard de tout état et de tout gouvernement, le syndicalisme chrétien prône la participation et la complémentarité.

Débat d'histoire ? Pas vraiment à l'aune de l'actualité récente. Cette remise en perspective permet de comprendre que les positions parfois incompréhensibles de la CFDT pour le plus grand nombre des salariés qui aspirent à l'unité pour leurs revendications ne dépendent pas de tel ou tel responsable, mais sont génétiquement liées à l'organisation elle-même.

Quel rapport entre le syndicalisme chrétien et le syndicalisme ouvrier ?
Le premier veut corriger les effets néfastes du capitalisme. Il s'agit de l'aménager. Le pauvre n'a pas de manteau, qu'importent les causes de son dénuement. C'est sa pauvreté qui nous intéresse et qu'il faut soulager…
Le second recherche les causes du mal pour l'obtention des revendications. Le capitalisme ? Il faut donc l'affronter et non l'aménager, s'attaquer aux rapports sociaux qui concentrent les inégalités.

Le premier se veut porteur de l'intérêt général et à ce titre s'autorise la cogestion avec les politiques.

Ceux-ci l'ont bien compris. Lorsque les députés socialistes félicitent la méthode qui a présidé à l'ANI, ils s'adressent aux syndicats en général qu'ils aimeraient voir à l'image de la CFDT, transformés en organisateurs et gestionnaires de la vie sociale et à ce titre en élaborateurs et rédacteurs d'une loi qui remet en cause le droit du travail et les acquis sociaux gagnés de longues luttes.

Le second se considère responsable des mandats et des revendications des travailleurs, et à ce titre préserve son indépendance vis-à-vis de tous les pouvoirs.

Le premier considère selon l'encyclique que « le travail de l'un et le capital de l'autre doivent s'associer entre eux puisque l'un ne peut rien sans le concours de l'autre » lorsque le second estime que « le travail des uns réalisent le capital des autres ». (…)

Sur chaque question, la CFDT fait valoir de timides avancées sectorielles –réelles ou fantasmées- pour accepter et promouvoir un recul généralisé. Les discours justifiant l'accord avec le MEDEF sur l'ANI sont illustratifs. N'est-ce pas parce que la loi prévoit par exemple « des droits rechargeables pour les chômeurs », c'est-à-dire la possibilité de garder des droits à l'assurance chômage non utilisés sous certaines conditions, qu'il faut accepter une régression sur la flexibilité, les licenciements, les garanties collectives et individuelles, le blocage des salaires, l'allongement du temps de travail, les mutations d'office ? Et n'est-ce pas avec un argument jumeau –ne pas être rangé dans le camp de la Grèce ou de l'Espagne en crise, bref « éviter le pire »- que sur le plan politique le gouvernement joue une musique qui n'a pas grand-chose à envier sur le fond au flamenco espagnol ou au sirtaki grec ?

Si la CFDT a eu des rapports privilégiés avec tous les gouvernements, c'est aujourd'hui avec le parti socialiste que les liens semblent les mieux établis, jusque dans le fonctionnement même des institutions. Ainsi, les responsables de la CFDT rencontrent une fois leur mandat terminé une oreille attentive des pouvoirs politiques et économiques porteurs du système. Les responsables nationaux d'abord.

Après avoir quitté ses fonctions à la tête de la CFDT, François Chèréque a été nommé inspecteur général des affaires sociales. Il est également (…)
Avant François Chèréque, c'est Nicole Notat qui dirigeait la CFDT. Nicole Notat célèbre pour le soutien qu'elle a apporté au plan Juppé en 1995 a aussi connu derrière sa responsabilité syndicale une carrière fulgurante.(…)

Laurent Berger, demeure dans la continuité (…)

Les responsables nationaux de la CFDT sont l'arbre qui cache la forêt. Jusqu'à récemment en effet, la question était posée de savoir qui se trouvait à la tête des organisations syndicales. La CGT et le parti communiste, quels liens au lendemain de la chute du mur de Berlin, de l'effondrement de l'Union soviétique ? Force Ouvrière, les socialistes et les trotskystes, historiquement opposés au stalinisme et à la subordination du syndicat à quelque parti politique, « intégriste » de l'indépendance vis-à-vis des pouvoir et des partis, quelle réalité aujourd'hui ? Et la CFDT, quelles relations avec le PS et la deuxième gauche à sa tête ? Mais aujourd'hui ces questions sont déplacées, au moins pour la CFDT. La question n'est pas de savoir si une aile du parti socialiste en a pris la direction, mais bien de savoir si la CFDT elle-même n'a pas pénétré les sphères du pouvoir au point d'y insuffler sa vision, et son orientation.

(…)

La liste est longue, aussi je ne retracerai ici que quelques parcours significatifs, sans être trop exhaustif mais avec la précision suffisante (…)

Jacques Cotta, le 31 janvier 2020